

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1338

présenté par  
M. Sorre et Mme Bannier

-----

**ARTICLE 2**

Compléter la quatrième phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« en s'appuyant sur un répertoire des lieux de stage élaboré par les chambres d'agriculture pour le territoire de leur ressort ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, adopté par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, a pour objet de confier aux chambres d'agriculture la mission d'élaborer des répertoires des lieux de stages sur leur territoire, afin de simplifier la mise en relation des exploitants prêts à accueillir des stagiaires avec les candidats potentiels. Ceci permettra d'accompagner la montée en puissance de ces stages pour les élèves de collège.